

Paris, le 19 septembre 2022

CONCERTATION PREALABLE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI LIEE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE QUARTIER DE GARE D'EPONE- MEZIERES

Bilan de la concertation

Du 6 juillet 2022 au 18 septembre 2022



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
1.1. CONTEXTE DU PROJET	3
2. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION ..	5
2.1. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	5
2.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION	5
2.2.1. La procédure de concertation	5
2.2.2. Les modalités de traitement des contributions	6
2.3. PUBLICISATION DE LA CONCERTATION	6
3. LES AVIS EXPRIMES	8
3.1. EN PREAMBULE	8
3.2. SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES	8
4. GLOSSAIRE ET PRECISION DES ACCRONIMES	9
5. ANNEXES.....	10
5.1. CONTRIBUTIONS INTEGRALES ET ANONYMISEES.....	10
5.1.1. Contribution reçue en format numérique – adresse email Eole	10
5.1.2. Contribution déposée en mairie d’Epône.....	11
5.1.3. Contribution déposée en mairie de Mézières sur Seine.....	17

1. PREAMBULE

Le présent document vise à restituer la phase de concertation préalable sur la mise en compatibilité du PLUi, liée à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de quartier de gare d'Epône-Mézières. Cette concertation s'est déroulée en ligne et en présentiel, avec la mise à disposition de registres (numériques et papier) du 6 juillet au 18 septembre, et a permis de recueillir 5 contributions.

Le projet de quartier de gare et le réaménagement du pôle gare ont déjà fait l'objet d'une concertation ambitieuse ayant permis de recueillir les avis et propositions de 105 habitants entre novembre 2020 et février 2021. La présente démarche s'inscrit donc dans une continuité et correspond à la mise en pratique du projet coconstruit avec les habitants.

1.1. CONTEXTE DU PROJET

Offrant de nouveaux lieux de dessertes stratégiques, le projet d'extension du RER « E » dit EOLE améliorera l'accessibilité à la métropole francilienne avec une liaison directe, plus rapide et mieux interconnectée à l'ouest parisien (nouveaux arrêts à Nanterre-la-Folie, La Défense et Porte Maillot), et une fréquence de passage des trains accrue. Ainsi, il est projeté que l'arrivée d'EOLE impactera l'attractivité du territoire de la Communauté Urbaine dans son ensemble, et en particulier de la gare d'Epône-Mézières dont il est anticipé que le nombre d'usagers s'accroisse de 50%.

En plus de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) favorisant les mobilités durables autour de la gare EOLE, cette attractivité nouvelle appelle à un réaménagement plus global du quartier de gare « Epône-Mézières », non seulement pour en améliorer l'usage et les fonctionnalités, mais également pour y créer une densité d'habitat et de fonctions à proximité d'un nœud de transport stratégique, un des axes majeurs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Communauté urbaine et un des objectifs principaux du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

Pour le territoire des communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine, c'est une opportunité de développer, sur un site dominé par des friches industrielles et des parkings, un quartier résidentiel vivant et actif, reconnectant le pôle gare aux deux centres-bourgs et contribuant à la redynamisation du secteur économique aux abords de la gare, notamment les trois zones d'activités comprenant de nombreuses friches. Le projet s'inscrit dans une démarche EcoQuartier de développement durable tant du point de vue de l'usage des ressources (sols, eau, énergie, déchets...) que du point de vue de la préservation de la biodiversité et la résilience face au changement climatique. Il attache une attention particulière à son insertion territoriale et paysagère dans le tissu urbain local et le grand paysage des coteaux boisés et de la vallée de Seine.

Le projet d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 et son périmètre en a été élargi par le Conseil communautaire du 15 avril 2021. La Communauté urbaine porte ainsi le projet de réalisation du quartier de la gare et son PEM au titre de ses compétences en matière d'aménagement et urbanisme, d'espaces publics et voiries, de mobilités, de développement économique et d'habitat.

Le projet de quartier de gare d'Épône-Mézières, nécessite une déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité (MEC) du PLUi, afin que le PLUi devienne compatible avec le projet d'aménagement.

Par délibération en date du 30 juin 2022, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a lancé la concertation préalable sur la mise en compatibilité du PLUI liée à la déclaration d'utilité publique du projet de quartier de gare d'Épône et Mézières-sur-Seine. Elle vient compléter la première concertation qui s'est tenue du 14 novembre 2020 au 21 février 2021.

2. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Cette partie vise à expliciter les objectifs de la concertation, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de publicisation déployées dans ce cadre.

2.1. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation publique préalable sur la mise en compatibilité du PLUi, liée à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de quartier de gare d'Epône-Mézières sont les suivants :

- ◆ **Informar sur le projet en cours d'élaboration** de mise en compatibilité du PLUi, liée au projet de pôle d'échange multimodal et d'aménagement du quartier de la gare
- ◆ **Présenter les intentions de la maîtrise d'ouvrage pour le projet de quartier de gare** ayant amené à cette proposition de mise en compatibilité (MEC)
- ◆ **Recueillir les avis et commentaires** sur les enjeux et impacts du projet de MEC
- ◆ **Décrire le calendrier prévisionnel de la MEC et le déroulement de l'opération**, afin d'expliquer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet.

2.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

2.2.1. La procédure de concertation

La concertation préalable a pris la forme d'une **mise à disposition de la notice de mise en compatibilité du PLUi** et d'une **notice de présentation du projet qui fait l'objet de la DUP emportant mise en compatibilité**. Ces documents ont été mis à disposition, en complément de registres permettant d'apporter son avis ou contribution, du 6 juillet au 18 septembre 2022.

Les registres et documents ont été mis à disposition, accompagnés d'un affichage, dans les lieux suivants :

- ◆ **Mairie d'Epône** – 90 av. du Professeur Emile Sergent, 78680, Epône
- ◆ **Mairie de Mézières-sur-Seine** – place du Commandant Grimblot, rue Maurice Fricotte, 78970, Mézières-sur-Seine
- ◆ **Siège de la communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise** – rue des Chevries, 78410, Aubergenville

Ces éléments étaient également disponibles en format numérique sur le site internet de GPS&O dans la rubrique dédiée à la concertation sur le quartier de gare d'Epône-Mézières (<https://gpseo.fr/se-deplacer/en-train/les-projets-de-reamenagement-des-gares/pole-et-quartier-de-gare-depone>) ainsi que sur celle dédiée à l'actualité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (<https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/plui-et-permis-de-construire/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/lactualite>).

Le public a pu adresser ses commentaires, avis et remarques également par voie d'email à l'adresse du projet EOLE@GPSEO.FR

2.2.2. Les modalités de traitement des contributions

Au terme de la consultation, 5 contributions ont été recueillies. Elles ont été anonymisées et retranscrites dans leur intégralité en annexe du présent document et ont fait l'objet d'une synthèse proposée ci-après.

2.3. PUBLICISATION DE LA CONCERTATION

Cette concertation préalable a fait l'objet d'une publicisation au travers de deux principaux canaux :

- ◆ L'affichage des modalités et du sujet de la concertation
- ◆ La diffusion des documents, modalités et sujet de la concertation par le site internet de GPS&O : <https://gpseo.fr/se-deplacer/en-train/les-projets-de-reamenagement-des-gares/pole-et-quartier-de-gare-depone>

Extrait du site internet de la Communauté Urbaine GPS&O. La page affiche le titre 'Pôle et quartier de gare d'Épône-Mézères : concertation jusqu'au 18 septembre 2022'. Elle indique que la concertation est ouverte du 6 juillet au 18 septembre 2022. Les objectifs de la concertation sont : informer sur le projet, recueillir les contributions des habitants, et présenter les intentions de la maîtrise d'ouvrage pour le projet de quartier. La concertation se tiendra du 6 juillet 2022 au 18 septembre 2022. Les documents disponibles sont : Notice de mise en compatibilité du PLU, Notice de présentation du projet d'aménagement, et Délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation.

Extraits site internet de la Communauté Urbaine GPS&O





**Concertation préalable
mise en compatibilité du PLUI**

liée à la déclaration d'utilité publique du projet de quartier de gare

Épône et Mézières-sur-Seine

Recueil des avis sur les enjeux et impacts

Dossier de concertation et formulaires disponibles en mairie

Place du Commandant Grimblot, Rue Maurice Fricotte,
78970 Mézières-sur-Seine
Par mail à eole@gpseo.fr

Du 6 juillet au 18 septembre 2022







**Concertation préalable
mise en compatibilité du PLUI**

liée à la déclaration d'utilité publique du projet de quartier de gare

Épône et Mézières-sur-Seine

Recueil des avis sur les enjeux et impacts

Dossier de concertation et formulaires disponibles en mairie
90 Av. du Professeur Emile Sergent, 78680 Épône
Par mail à eole@gpseo.fr

Du 6 juillet au 18 septembre 2022







**Concertation préalable
mise en compatibilité du PLUI**

liée à la déclaration d'utilité publique du projet de quartier de gare

Épône et Mézières-sur-Seine

Recueil des avis sur les enjeux et impacts

Dossier de concertation et formulaires disponibles en mairie

Immeuble Autoneum
Rue des Chevriers, 78410 Aubergenville
Par mail à eole@gpseo.fr

Du 6 juillet au 18 septembre 2022



CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI LIÉE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE QUARTIER DE GARE D'ÉPONE-MÉZIÈRES

POUR UN PROJET STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE

La gare d'Épône-Mézières bénéficiera à partir de 2025 de l'arrivée d'ÉOLE. Projet ferroviaire de plus de 4 milliards d'euros reliant Saint-Lazare à Marais-la-Jolie, ÉOLE réduira les temps de parcours et renforcera la fréquence et la ponctualité de la ligne. Il est un facteur majeur de renforcement de l'attractivité du territoire de la Communauté urbaine GPS&O. Pour les deux communes d'Épône et de Mézières, il s'agit de saisir cette opportunité pour améliorer le pôle gare et y développer un quartier vivant et actif, connecté aux deux centres-bourgs. L'ensemble des fonctions multimodales (bus, voiture, vélo, pignon) ont été arrêtées dans le cadre d'un schéma de référence du pôle d'échanges, validé par le Grand Paris Mobilisé. La mutation de l'ensemble du quartier est en cours d'études. Les objectifs identifiés pour ce projet sont de développer une intensification des usages aux abords de la gare, complémentaire des centres-bourgs, et offrant des ambiances et des qualités urbaines pour se déplacer et vivre dans le quartier. Ce projet a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire n° CC_17_09_28_13 en date du 28 septembre 2017.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation publique sont :

- informer sur le projet, en cours d'élaboration, de MEC du PLUI ;
- présenter les intentions de la maîtrise d'ouvrage pour le projet de quartier de gare ayant amené à cette proposition de MEC ;
- recueillir les avis sur les enjeux et impacts du projet de MEC ;
- définir le calendrier prévisionnel de la MEC

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Durée de la concertation : 2 mois entre début juillet et mi-septembre 2022

Les dates d'ouverture de la concertation et de clôture seront publiées par affichage dans les deux communes concernées, insertion presse dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la Communauté urbaine ;

La mise à disposition de la notice de mise en compatibilité du PLUI et d'une notice de présentation du projet qui fait l'objet de la DUP emportant mise en compatibilité :

- dans les mairies des deux communes concernées
- au siège de GPS&O
- sur le site internet de GPS&O dans la rubrique dédiée à la concertation sur le quartier de gare EPM

Le public pourra adresser ses observations et propositions par voie manuscrite, par des formulaires mis à disposition au siège de GPS&O et dans les mairies d'Épône et de Mézières-sur-Seine, ainsi que sur le site / ou par voie d'email à l'adresse du projet COLT@GPSO.FR

BILAN DE LA CONCERTATION

Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de la concertation, acté par délibération et mis à disposition du public sur le site internet dédié au projet ainsi que dans les mairies des communes concernées par le projet.

Affichage réalisé dans les locaux de la communauté urbaine et dans les communes.

3. LES AVIS EXPRIMES

3.1. EN PREAMBULE

5 avis ont été recueillis tout au long de la concertation relative à la mise en compatibilité du PLUi, liée à la déclaration d'utilité publique du projet de quartier gare d'Epône-Mézières, entre **le 6 juillet et le 18 septembre 2022**.

Trois d'entre eux ont été déposés en ligne via l'adresse mail EOLE@GPSEO.FR, **deux sur les registres en mairie**, dont un en mairie d'Epône et l'autre en mairie de Mézières-sur-Seine. Parmi les avis exprimés, on comptabilise deux contributeurs habitant la commune d'Epône, deux contributeurs habitant la commune de Mézières-sur-Seine et une contributrice n'indiquant pas sa commune de résidence.

3.2. SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES

Parmi les avis exprimés, deux propriétaires de parcelles au sein du quartier-gare formulent des interrogations : quand les propriétaires seront ils contactés/informés sur le projet et notamment sur le devenir de leur parcelle ? L'accord d'aménagement avec le promoteur a-t'il été signé ? Quelles seraient les dates de l'aménagement du quartier-gare ?

Un contributeur exprime une demande relative à la dynamisation du quartier-gare, avec notamment la possibilité d'autoriser l'implantation de commerces de plus de 150m² dans cette zone. Un autre contributeur souhaite pour sa part que le bus express entre la Défense et Mantes puis s'arrêter à la gare d'Epône-Mézières, afin de développer les possibilités d'emplois à la Défense.

Enfin, un contributeur s'exprime plus particulièrement sur la circulation dans le futur quartier-gare. Il évoque la problématique de circulation sur la RD113, notamment la présence de nombreux poids lourds cherchant à rejoindre l'A13 par le Sud. Pour résoudre cette problématique, il propose un trajet alternatif. Il propose également des solutions pour reporter les trajets de transit sur la RD113 entre les centre-bourgs d'Epône et de Mézières-sur-Seine, afin de fluidifier les circulations entre les centres-bourgs et de développer des circulations douces sur cet axe. Les propositions portent sur l'implantation du futur PEM au Nord des voies et sur la création d'un demi échangeur sur l'A13. Enfin, le contributeur expose un rappel de sa contribution déposée en décembre 2020 dans le cadre du PCAET.

4. GLOSSAIRE ET PRECISION DES ACCRONIMES

- ◆ **DUP** : Déclaration d'Utilité Publique
- ◆ **MEC** : Mise en Compatibilité
- ◆ **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- ◆ **PEM** : Pôle d'Echanges Multimodal
- ◆ **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- ◆ **SDRIF** : Schéma Directeur de la Région Ile de France

5. ANNEXES

5.1. CONTRIBUTIONS INTEGRALES ET ANONYMISEES

5.1.1. *Contribution reçue en format numérique – adresse email Eole*

« Bonjour,

Il serait utile de faire passer le bus express 14 entre la Défense et Mantes par la gare de Mézières-sur-Seine ce qui ouvrirait des possibilités d'emplois sur la Défense.

Merci. »

« Bonjour

Nous constatons sur les derniers plans communiqués pour le nouveau quartier de la gare notre maison n'apparaît pas et un immeuble est représenté sur ma propriété.

Pouvez-vous nous dire à quel moment les propriétaires concernés seront contactés ou informés plus précisément du projet ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement. »

« Je viens vers vous concernant le projet immobilier de la gare d'Épône, étant propriétaire à la gare. De nombreuses choses circulent à ce sujet donc je viens à la source sûre, c'est à dire le groupe GPS&O.

J'aimerais savoir si l'accord avec le promoteur a été établi ?

Si l'aménagement de la gare va être fait, si oui quand démarrerait-il plus ou moins ?

Merci »

5.1.2. Contribution déposée en mairie d'Épône

Avec la création de ce nouveau quartier, GPS&O vise plusieurs objectifs, rappelés dans la note de présentation, parmi lesquels :

1. Assurer l'accès à ce pôle d'échange pour un maximum d'habitants,
2. Densifier ce quartier aux abords d'un nœud de mobilité en requalifiant les friches industrielles et nappes de parkings en surface pour créer un éco-quartier, qui accueillera des logements de qualité, des services et des équipements publics avec un souci affirmé de placer le développement durable au cœur de ce projet,
3. Retisser le lien entre les centre-bourgs des 2 communes et le pôle gare,
4. Résorber la coupure de l'infrastructure constituée par la RD113, qui doit être requalifiée pour devenir un boulevard urbain favorisant les mobilités douces.

Concernant le 1^{er} objectif ci-dessus, j'avais déjà eu l'occasion de porter dans le débat public des propositions visant à renforcer la fonction de pôle d'échange de la future gare, à l'occasion de la concertation sur le PCAET ; elles sont rappelées en annexe de cette note.

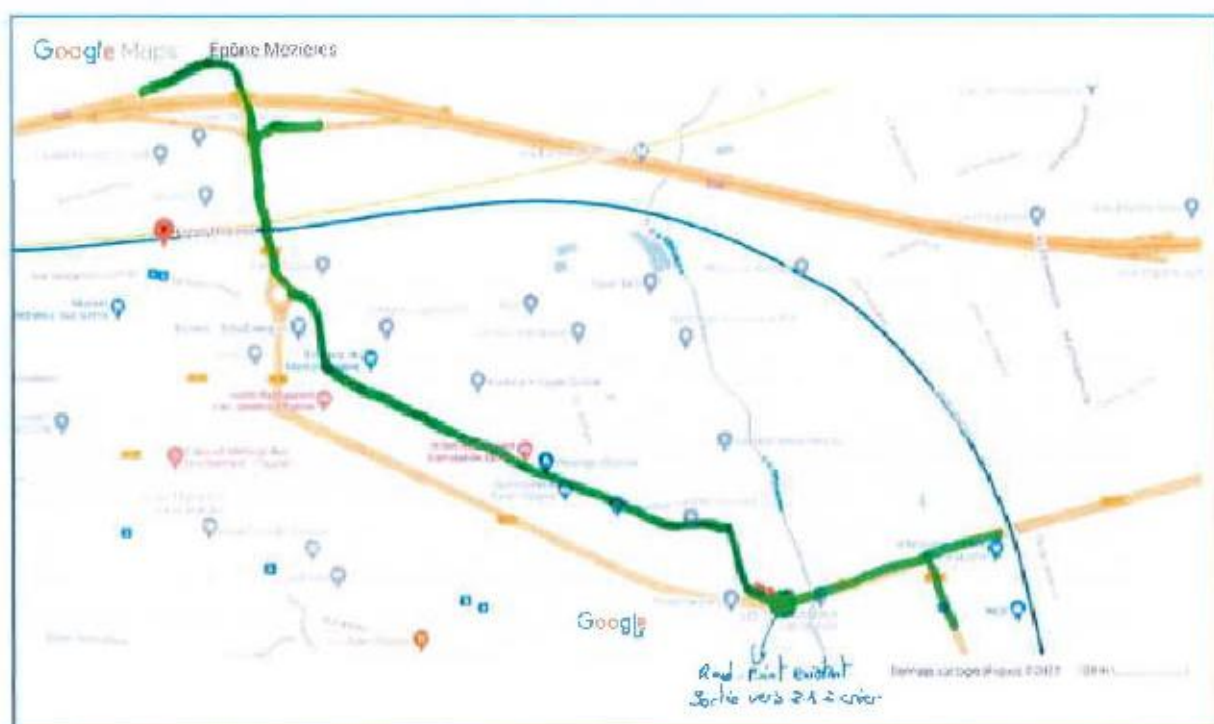
L'objet de cette contribution porte plus spécifiquement sur les 3 autres objectifs, dont la réussite découlera directement de la capacité des aménageurs à maîtriser les flux de déplacements sur la RD113 d'une part et à l'intérieur du nouveau quartier de la gare d'autre part.

1. L'ENJEU DE LA REDUCTION DU TRAFIC VP/PL SUR LA RD113 ENTRE LA RD191 ET LA RD130

La RD113 est actuellement l'unique accès pour rejoindre l'A13 depuis le Sud, pour toutes les personnes en provenance de la vallée de la Mauldre (via la RD191), mais aussi des communes situées sur le plateau (Goussonville, Guerville, Boinville, voire au-delà).

De nombreux PL l'utilisent également pour rejoindre l'A13 et pour desservir les zones d'activité de la Couronne des Prés et des Ardilles.

Ainsi, pour apaiser la circulation sur cet axe, il est primordial d'offrir une autre possibilité à ces utilisateurs pour rejoindre l'A13 et la ZA de la Couronne des Prés. Le plan de la page suivante met en évidence un tracé alternatif qui répond à cette problématique.



Les coûts de mise en œuvre de cette solution seraient mesurés, car le Rond-Point des Compagnons du Devoir existe déjà, il ne reste qu'à le raccorder à une voirie également existante dans la ZA de la Couronne des Prés.

A ma connaissance, ces voiries ne figurent pas aujourd'hui dans le domaine public, il s'agirait donc d'étendre le périmètre du PIC et de prendre les délibérations appropriées tant au niveau de GPS&O que d'Epône pour rendre possible la mise en œuvre de cette solution.

2. LA REDUCTION DU TRAFIC SUR LA RD113 ENTRE MEZIERES ET LA RD130

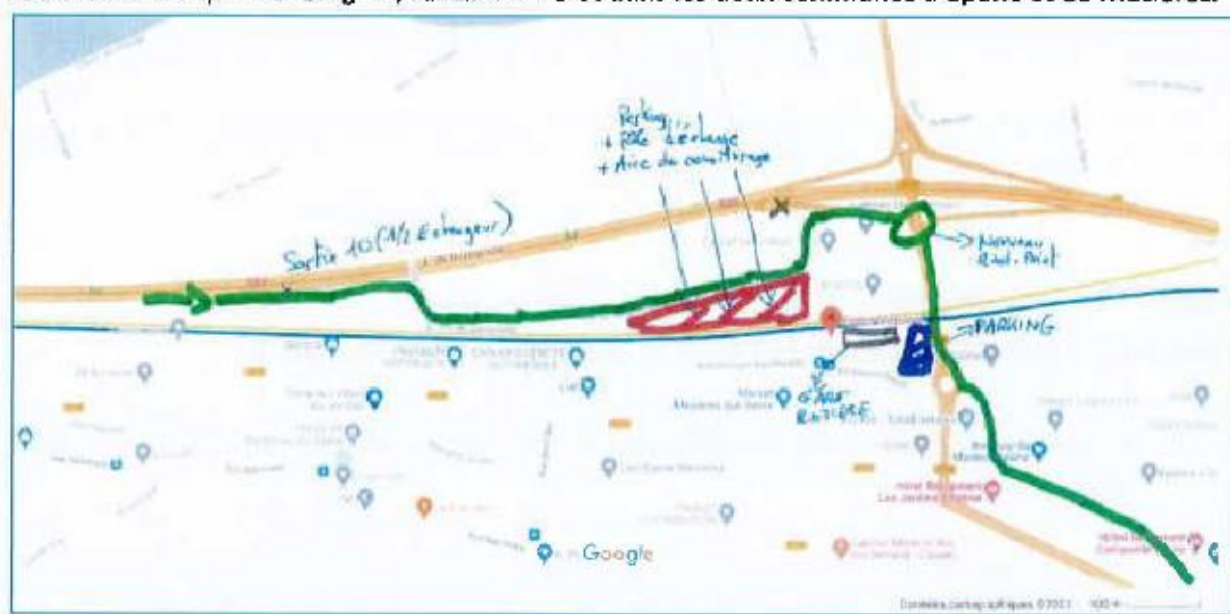
Les flux VP/PL sont moins importants sur ce tronçon de la RD113, mais, là encore, une partie significative peut être considérée comme du transit, à destination des entrées de l'A13. **L'apaisement des trafics reste cependant un enjeu essentiel, car l'intégralité des échanges entre le futur quartier de la gare et les 2 centre-bourgs se fera via des voiries perpendiculaires à ce tronçon de la RD113.** Or, si l'on veut vraiment développer les circulations douces depuis les centre-bourgs, il importe de reporter ces trafics de transit via un trajet alternatif.

Une alternative existe, mais elle demande, elle, d'importants investissements et l'intervention de plusieurs partenaires (CD78, IDFM, Région, SAPN). Surtout, cette proposition trouve d'autant plus sa raison d'être qu'elle serait associée avec deux aménagements complémentaires, qui participeraient, eux aussi, à une réduction importante des trafics de véhicules motorisés dans le quartier de la gare :

- La création d'un 1/2 échangeur sur l'A13 (avancement de 1.200 mètres à l'ouest de la sortie 10 actuelle),
- L'implantation du pôle d'échange et du P+R au Nord des voies ferrées.

Ce sujet est développé dans la contribution que j'avais apportée lors de la consultation sur le PCAET, qui figure en annexe.

A l'échelle du périmètre d'étude, les flux de transit VP/PL dans le quartier de la gare et sur la RD113 seraient alors totalement éradiqués, permettant de donner toute leur place aux mobilités douces dans le quartier de gare, sur la RD 113 et dans les deux communes d'Épône et de Mézières.



3. AUTRES AVANTAGES INDUITS DE CETTE PROPOSITION

1. En déplaçant le P+R et le Pôle d'Echange Multimodal au Nord des voies, on récupère du foncier, ce qui laisse la possibilité d'implanter un équipement supplémentaire et/ou de créer d'autres services ou logements.
2. Le déplacement de la sortie 10 permet de régler le problème récurrent de sécurité généré par la jonction au même endroit de la bretelle de sortie actuelle de l'A13 et de la ZAC des Ardilles.
3. Le nouveau rond-point permet de faciliter l'accès à la gare pour toutes les personnes en provenance de la Rive Droite **ET** de réduire le trafic sur ce tronçon de la RD130, puisqu'aujourd'hui tous les véhicules qui veulent prendre l'A13 vers Paris doivent descendre jusqu'au rond-point suivant.

Rappel de la contribution déposée en décembre 2020 dans le cadre du PCAET :

Cette contribution s'inscrit dans les réflexions sur l'axe stratégique n°2 et plus particulièrement les actions :

- 2.3 : Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous
- 2.4 : Développer et favoriser le covoiturage
- 2.7 : Mise en place de hubs multimodaux-multiservices sur le territoire

Objet : Créer un pôle d'échanges multimodal de référence à l'échelle régionale entre la sortie 10 de l'A13 et la gare d'Épône-Mézières

1. Un contexte favorable avec les réflexions en cours sur le devenir du quartier de la gare d'Épône-Mézières

La gare d'Épône-Mézières présente la particularité d'être la seule gare des Yvelines située à proximité immédiate de l'autoroute A13. De plus, elle permet de rejoindre les gares de St Lazare avec la ligne J aujourd'hui, le RER E à horizon de fin 2014, mais aussi la gare de Montparnasse (via Versailles Chantiers) avec la ligne N.

Une concertation a été lancée le 14 novembre 2020, portant sur le devenir du quartier de la gare, sur un périmètre compris entre la RD113 au Sud et la voie ferrée au Nord (+ la ZAC des Ardilles, située entre l'A13 et la voie ferrée) :



Les premiers éléments qui ont été communiqués par GPS&O en ouverture de la concertation font état d'un projet de création, au Sud des voies ferrées, de :

- Un parking en silo de 600 places à l'emplacement de l'actuel parking de la gare sur la commune d'Épône,
- Un second parking de 250 places, côté Mézières,
- Une gare routière réaménagée avec 6 quais destinés à accueillir 8 lignes de bus, l'offre pour rejoindre la gare d'Épône-Mézières depuis les 2 communes, ainsi que depuis les communes de la rive droite (Gargenville, Issou, Porcheville) étant renforcée.

Ce futur quartier requalifié accueillera d'autres équipements publics (école intercommunale, gymnase, crèche), des commerces et de l'habitat, notamment sur les emplacements de la friche industrielle Turboméca.

Le projet actuel (parkings et quais de la gare routière) est dimensionné pour répondre à des besoins locaux, estimés à partir d'une projection des trafics attendus à horizon 2024 avec l'arrivée du RER E.

Or, les caractéristiques uniques de cette gare (à proximité immédiate de l'A13) peuvent représenter une formidable opportunité pour :

- « Dé-siloter » l'autoroute A13 (cf. action 2.3 du PCAET),
- Créer un hub permettant de rejoindre en Transports en commun les principaux pôles d'attraction de l'Ouest de l'Île-de-France : Paris et La Défense avec le RER E, Versailles avec la ligne N du Transilien, Cergy et St Quentin en Yvelines avec des lignes de bus Express (cf. action 2.7 du PCAET)
- Favoriser le covoiturage, ce pôle se situant à la confluence du Mantois, du Vexin et de la vallée de la Mauldre (cf. action 2.5 du PCAET)

2. La réussite exemplaire de la gare routière de Briis-sous-Forges

Créée en 2006, la gare autoroutière de Briis-sous-Forges offre 340 places de parking et 6 lignes de bus rabattent les habitants du Pays de Limours et du Dourdannais sur ce pôle multimodal. Elle permet de prendre une ligne Express (91-02, 91-03, 91-04) pour rejoindre la gare de Massy-Palaiseau, Dourdan, la ZA de Courtaboeuf,... Elle est utilisée aujourd'hui par **plus de 1.200 personnes chaque jour**. L'une des clés de son succès est sa proximité immédiate avec l'autoroute, une configuration qu'il serait possible de retrouver à Épône-Mézières si un pôle d'échange multimodal était implanté dans la zone verte hachurée de la carte présentée ci-dessus.

3. Un pôle d'attractivité pour de nombreux habitants

Le tronçon de l'A13 entre Epône et Les Mureaux voit aujourd'hui passer **plus de 100.000 véhicules par jour**, avec des encombrements fréquents en période de pointe du matin, dus aux déplacements pendulaires vers Paris, La Défense et l'Ouest Parisien (Versailles, St Quentin-en-Yvelines,...).

Positionné à proximité immédiate de l'autoroute, le pôle d'échanges multimodal représenterait une alternative pour un grand nombre d'habitants du Mantois, du Vexin et de la Vallée de la Mauldre (RD191), voire ceux de l'Est du Département de l'Eure jusqu'à Vernon qui utilisent quotidiennement l'A13 aujourd'hui.

4. Les facteurs-clés nécessaires au succès de ce pôle multimodal

Si l'ambition affichée est bien de « développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement », il est nécessaire que le pôle d'échanges multimodal offre des solutions compétitives en terme de temps de parcours pour rejoindre Paris et les grands pôles de l'Ouest Parisien, ce qui suppose :

- Une offre de stationnement VP suffisamment dimensionnée,
- Des places de stationnement réservées pour le covoiturage (par exemple, avec une zone de stationnement en fonction de la zone de destination finale),
- Une offre de rabattement en bus pour inciter à l'utilisation des TC dès l'origine du déplacement,
- Un accès aisé pour sortir puis rentrer sur l'A13, ce qui suppose la création d'une nouvelle sortie 1 km en amont de la sortie 10 en provenance de Mantes ; la SAPN a déjà réalisé une étude en ce sens : <https://transamo.fr/portfolio/amenagement-dun-site-de-co-modalite/>. *Limitier le temps imposé par la rupture de charge est essentiel pour que l'alternative au trajet en voiture soit acceptable.*
- Un cheminement sécurisé et rapide pour rejoindre les quais de la gare RER

Dans un second temps, la liaison entre la RD28 et l'A13 prévue dans le SDY facilitera l'accès à ce PEM pour les habitants de la rive droite, ce qui permettra de désengorger le Pont de Rangipont (sur la RD130) entre Gargenville et Epône https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2016/12/SDY_Actualise_2015_V201511301448902723310.pdf

5. Un projet nécessitant un travail en collaboration entre l'ensemble des collectivités concernées

GPS&O dispose de la légitimité pour porter ce projet, mais il nécessite une implication active de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités, du Conseil Départemental des Yvelines, de l'Etat et de la SAPN.

Toutes ces collectivités sont engagées dans des démarches de mise en valeur d'une mobilité durable, ce qui devrait faciliter l'agrégation de leurs volontés au soutien de ce projet ambitieux.

6. Les obstacles à la réalisation du projet

Si l'intérêt de la création d'un pôle d'échanges multimodal en connexion avec la gare d'Épône-Mézières apparaît évident, sa concrétisation se heurte à un certain nombre d'obstacles **qui ne pourront être surmontés qu'avec une volonté politique affirmée.**

Parmi ces difficultés, on peut citer :

- La nécessité de créer un nouvel échangeur sur l'A13, ainsi que les voiries permettant une circulation aisée et sécurisée vers ce nouvel équipement,
- La classification de la zone ciblée pour l'implantation du pôle d'échanges multimodal en PPRI Vert, ce qui ne permet pas d'implanter un parking en silo, cette contrainte pouvant être dépassée grâce à une surface disponible suffisante pour accueillir l'ensemble des équipements (voiries, stationnements, arrêts de bus) de plein pied,
- La nécessité d'adapter le PLU de GPS&O pour rendre possible les aménagements nécessaires,
- La requalification nécessaire de la ZI des Ardilles, située à proximité immédiate

En conclusion, ce projet entrerait totalement en phase avec les objectifs du PCAET et la requalification du quartier de la gare d'Épône-Mézières doit être vue comme une opportunité. Les obstacles à lever sont réels et compte tenu de la nécessité d'engager rapidement les premiers travaux pour que les équipements nécessaires soient livrés d'ici fin 2014, GPS&O pourrait lancer à court terme une étude technique sur la faisabilité de ce projet.

5.1.3. *Contribution déposée en mairie de Mézières sur Seine*

« [...] En tant que commerçants, nous souhaiterions que ce quartier de gare soit plus dynamique en ayant davantage de commerces de proximité. Nos clients, nos salariés ont le même ressenti que nous.

Le PLU actuel ne permet pas d'avoir des commerces et services en rez-de-chaussée. L'évolution du quartier de gare et de la RD en boulevard urbain doit permettre l'implantation de commerces et services de plus de 150m². »